CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 16 février 2024 par la Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant le Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé concernant la santé mentale et ses services actifs en Wallonie', portant le numéro 75.663/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 19 février 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-BJCYJFFFE-HFGGDVT‡